

**AVIS DE COURSE**  
REGATE des MAIRES  
CERCLE de la VOILE d'ARCACHON  
5C  
18 septembre 2021  
Plan d'eau de BIGANOS

## PREAMBULE

La régata des maires est une régata conviviale, où le maire de chacune des communes du Bassin d'Arcachon est invité à bord du bateau représentant son quartier. Elle a pour objectif de fédérer les municipalités autour de la conservation du patrimoine maritime du Bassin d'Arcachon, et d'en valoriser l'attrait. Le résultat de la course n'est pas pris en compte dans le classement du championnat annuel. Sont classées les pinasses ayant embarqué un élu.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe des pinasses à voile

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront diffusées par voie électronique

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les pinasses des quartiers du Bassin d'Arcachon, à jour de leur cotisation à l'Amicale des Pinasseys.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à [contact@voile-arcachon.org](mailto:contact@voile-arcachon.org) jusqu'au 17 août 2021 à 17h00 avec copie à [latiloleboienne@gmail.com](mailto:latiloleboienne@gmail.com)

## 8 PROGRAMME

15h45	Mise à disposition zone J4/J4a
16h00	Signal d'avertissement
17h30	Remise des prix port des tuiles

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Port du gilet obligatoire

## 11 LIEU

Plan d'eau au large de BIGANOS

## 12 LES PARCOURS

Voir IC communiquées ultérieurement.

### 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la ou les classes multicoques exclusivement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Un bateau accompagnateur pourra acheminer les élus au départ du port des tuiles. RDV à 15h00 pour un appareillage à 15h15.

Trois bateaux accompagnateurs assurent la sécurité sous l'autorité du comité de course.

### 18 **PROTECTION DES DONNÉES**

#### 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### 19 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### 20 **COVID**

Les contraintes sanitaires tiendront compte de la situation le jour de la manifestation et seront précisées dans les Instructions de course.

### 21 **PRIX**

Remise des prix organisée par la TILLOLE BOIENNE

### 22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter [contact@voile-arcachon.org](mailto:contact@voile-arcachon.org) ou 05 56 83 05 92.CVA ou **La Tillole Boïenne 06 64 27 90 63**

**MAREES** BM 10h 25 PM 16 h 49 coef 72 retard de marée à l'entrée de la LEYRE = 15 mn